



République Française
Département SEINE ET MARNE
CCAS de Bourron Marlotte

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 24/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

L'an 2024, le 24 Avril à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 17/04/2024.

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 9		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 26/04/2024

Et

Publication ou notification du :

26/04/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. DE LA HAYE Arnaud

CC2024_05 – Adoption du Budget Primitif pour 2024

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,
CONSIDERANT que le CCAS a adopté par la délibération n°CC2022_011 du 28 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,
VU l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Le budget prévisionnel 2024 proposé à l'assemblée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	43 671,85 €	43 671,85 €
Investissement	/	/
TOTAL	43 671,85 €	43 671,85 €

Après en avoir délibéré, les membres **adoptent** à l'unanimité le budget primitif 2024 du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance,
Arnaud DE LA HAYE



A Bourron-Marlotte, le 25/04/2024

Le Maire-Président,
Vitor VALENTE